Service de l'urbanisme et de l'environnement
16, rue Maréchal, Saint-Jacques, QC, J0K 2R0
Tél. : 450 839-3671, poste 7660 | Téléc. : 450 839-2387
urbanisme@st-jacques.org

PERMIS DE PISCINE

Date de réception : _____
No demande : _____
No permis : _____

Type de demande

❑ Résidentielle	❑ Agricole	❑ Piscine hors-terre	❑ Piscine gonflable
❑ Commerciale	❑ Industrielle	❑ Piscine creusée	❑ Bâtiment accessoire

Identification de l'emplacement des travaux

Numéro	Rue
Numéro de lot	Matricule

Documents à fournir

Demande régulière

- Ce formulaire dûment complété et signé.
- Copie de l'acte notarié (si vous êtes propriétaire depuis moins de 6 mois)
- Procuration (si le demandeur n'est pas le propriétaire)
- Description détaillée des travaux projetés
- Indication du lieu d'implantation de la piscine ou du bâtiment accessoire sur votre terrain. Vous pouvez utiliser votre certificat de localisation.
- **MESURES OBLIGATOIRES À CALCULER** :
  - Distances entre la piscine et la maison
  - Distance entre la piscine et les bâtiments accessoires existants et de toutes les limites de terrain.
  - Les installations septiques (s'il y a lieu)

Informations à fournir

- Exécutant des travaux : nom de l'entrepreneur ou vendeur qui viendra installer votre piscine
- Type de piscine (hors-terre, creusée, gonflable)
- Dimensions de la piscine (diamètre)
- Hauteur des murs et profondeur de l'eau
- Capacité totale d'eau dans la piscine
- Localisation de la clôture et de l'enceinte
- Plan d'implantation de la piscine et de ses accessoires (filtreur, patio)
- Dispositifs de sécurité pour empêcher l'accès

Information supplémentaire

Enceinte

Toute piscine creusée doit être entourée d'une enceinte, de manière à en protéger l'accès, répondant aux exigences suivantes :

- Elle doit empêcher le passage d'un objet sphérique de 10 centimètres de diamètre;
- Elle doit être d'une hauteur minimale de 1,2 mètre;
- Elle doit être dépourvue de tout élément de fixation, saillie ou partie ajourée pouvant en faciliter l'escalade.

Caractéristiques de l'enceinte

- Un mur, formant une partie d'une enceinte, ne doit être pourvu d'aucune ouverture permettant de pénétrer dans l'enceinte;
- Une haie ou des arbustes ne peuvent constituer une enceinte;
- Toute porte aménagée dans une enceinte doit être munie d'un dispositif de sécurité passif installé du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte et permettant à cette dernière de se refermer et de se verrouiller automatiquement.

Veuillez noter que des documents supplémentaires peuvent être exigés.
Différentes autorisations peuvent être requises pour un même projet.

Coûts

Piscine :	15 $
Renouvellement :	Gratuit

Seules les demandes complètes seront acceptées.
Une demande ne vous autorise, en aucun temps, à entreprendre des travaux.

Identification du propriétaire

Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Travail	Télécopieur
Courriel			

Identification du demandeur (si différent du propriétaire)

Nom, Prénom, Entreprise			
Numéro	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Travail	Télécopieur
Courriel			

Identification de l'entrepreneur

❑ Autoconstruction	❑ Entrepreneur licencié	❑ Donneur d'ouvrage	❑ Gestionnaire de projet
Entreprise		Personne ressource	
Numéro	Rue	Ville (province)	Code postal
Téléphone	Cellulaire	Travail	Télécopieur
Courriel			Numéro RBQ

Description des travaux

Délais et coût des travaux		
Date de début des travaux	Date de fin des travaux	Coût des travaux

Signature	
Signature	Date